

W. ST. OSSOWSKICH
Z księgozbioru

La notion d'égoïsme dans ses rapports avec divers types de relations sociales

Le mot « égoïsme » semble d'origine assez récente. Dans les travaux des philosophes de la seconde moitié du XVIII^e siècle, il paraît encore considéré comme un néologisme. Helvétius, qu'on range parmi ceux qui voyaient dans l'égoïsme un des traits principaux de la nature humaine, ne se sert de ce terme dans son *De l'Esprit* qu'une seule fois, en commençant le mot « égoïsme » par une majuscule, comme pour souligner que ce mot est un nouveau venu qui vient d'être introduit dans la langue française. En traçant le portrait de l'homme, il se sert du terme « amour-propre », dont se servait La Rochefoucauld, terme correspondant à une notion complexe où l'ambition vient se mélanger dans des proportions diverses à ce qu'on nomme aujourd'hui « égoïsme ». Quand La Rochefoucauld nous dit que dans la jalousie il y a plus d'amour-propre que d'amour, c'est l'ambition qui domine dans ce mélange. Quand il nous dit que l'amour-propre ne s'oublie pas lui-même dans nos actes qui ont l'apparence de bonté, car travailler pour l'avantage des autres c'est prêter à usure sous prétexte de donner, l'amour-propre ressemble plutôt à ce que nous nommons aujourd'hui égoïsme. Il en est de même dans le fameux aphorisme sur l'amitié que La Rochefoucauld traite comme un commerce avantageux où l'amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner. Les contemporains anglais de La Rochefoucauld, qu'on classe parmi les auteurs qui tenaient l'égoïsme comme inhérent à la nature humaine, parlaient de « selfishness » ou de « self-love ». Ce n'est qu'au courant du XIX^e siècle que le mot « égoïsme » s'insère définitivement dans le vocabulaire de la plupart des langues européennes. Quoique d'origine récente, ce terme a déjà donné lieu à

des interprétations différentes. Nous tâcherons ici d'en parcourir les principales et de montrer les difficultés qui s'y rattachent.

On a souvent vu dans l'égoïsme une tendance innée semblable aux tropismes des plantes. Ainsi qu'une plante qui, guidée par son phototropisme, écarte dans une forêt trop dense les plantes voisines pour s'exposer aux rayons du soleil, l'homme — selon certains auteurs allemands — guidé par cette soi-disant « volonté primaire » (Urwille), se cherche une place au monde aux dépens de ses prochains. C'est ainsi qu'on compare le moi à un corps gazeux qui s'étendrait dans l'infini si on ne l'enfermait pas dans un récipient.

Ceux qui se servent de cette analogie ne savent pas, toutefois, nous répondre à la question, que vise cette tendance dite primaire, tandis que ceux qui parlent des tropismes des plantes n'ont aucune difficulté à répondre à une question semblable. Le phototropisme des plantes les guide vers la lumière. Quel est l'objet de l'expansion égoïste de l'homme — voilà une question à laquelle ces auteurs ne nous donnent pas de réponse, oubliant qu'un tropisme est toujours une tendance à direction définie.

Divers philosophes ont confondu l'égoïsme avec l'instinct de conservation. Si, toutefois, nous nous en tenons à l'usage courant du mot « égoïsme », cette tendance à identifier ces deux notions ne nous paraît pas justifiée. Il n'est point difficile de donner des exemples d'actions qui découlent de ce qu'on nomme instinct de conservation et que nul ne nommerait égoïstes. Il est aussi bien aisé de trouver des exemples d'actions réputées égoïstes et impossibles à interpréter comme symptômes de l'instinct de conservation. Celui qui baisse la tête en entendant le sifflement d'une balle obéit à ce qu'on tient pour instinct de conservation, et pourtant ne commet par là rien d'égoïste. Celui qui, en partageant un gâteau, prend le plus gros morceau sans égards aux appétits de ses camarades agit en égoïste sans faire entrer en jeu son instinct de conservation. Qui voudrait voir dans ce partage un symptôme de cet instinct se servirait d'une notion de conservation si large qu'elle n'aurait plus aucun sens précis.

Comme il ne paraît pas possible d'identifier l'égoïsme et l'instinct de conservation, il ne semble pas justifié non plus de voir —, comme le font certains auteurs — dans l'instinct de conservation la principale tendance humaine qui nous pousserait à nous com-

porter en égoïstes, car l'ambition ou le désir du pouvoir peuvent aussi bien mener à des actions qualifiées comme égoïstes.

Il y a lieu de remarquer enfin que ceux qui identifient l'égoïsme et l'instinct de conservation adoptent tacitement une conception arbitraire de la vie. Ils s'imaginent notamment la vie des hommes par analogie à la vie des plantes dans une forêt trop dense dont nous avons parlé plus haut, où un individu, pour satisfaire à ses besoins, est obligé d'enfreindre les droits d'autrui, où il est impossible de sauver sa propre existence sans violer les droits de ses voisins. C'est là une thèse opposée à celle qui admettait l'identité des intérêts humains. Comme cette dernière, elle n'est pas confirmée par les faits.

La littérature moderne, en traitant de la notion d'égoïsme, parle de plus en plus rarement de définir l'égoïsme comme une tendance rappelant dans son fonctionnement le fonctionnement d'un instinct. Pour préciser cette notion, elle prend plutôt comme point de départ une caractéristique de l'action réputée égoïste. Ce point de départ paraît, en effet, mieux choisi. Il semble plus pratique de définir l'égoïsme à l'aide de l'action égoïste que de suivre le chemin contraire.

Certains auteurs proposent de nommer égoïste toute action qui vise le bien de l'agent. Si nous voulons, toutefois, nous conformer à la notion d'égoïsme généralement acceptée, notion associée inséparablement avec le blâme, il est évident que cette définition est trop large. Personne ne nommerait égoïste l'action de quelqu'un qui, un jour d'été, va prendre un bain de mer pour se rafraîchir. Personne non plus ne considère comme égoïste l'action de celui qui s'applique à l'étude d'une langue étrangère, quoique, aussi bien dans ce cas que dans le précédent, l'agent soit bénéficiaire des valeurs qu'il réalise par son action. Cette interprétation de l'action égoïste paraît encore moins plausible quand on la considère dans son aspect négatif en traitant comme égoïste non seulement l'action de celui qui se procure quelque bien, mais aussi l'action de celui qui évite un mal. Il est évident que le seul fait de se procurer quelque bien ou d'éviter quelque mal par son action ne suffit pas pour la qualifier d'égoïste. Ce n'est que dans des circonstances définies qu'une action visant le profit de l'agent est tenue pour telle, à savoir dans le cas d'un conflit d'intérêts tranché par l'agent en sa faveur au détriment de son prochain.

En effet, divers auteurs sont d'accord pour ne nommer égoïste que l'action de celui qui vise son bien, quoique quelqu'un puisse en souffrir et quoique l'agent s'en rende parfaitement compte. La conscience du conflit paraît ici nécessaire. Sans elle, comme nous persuadent certains auteurs, nous ne pouvons avoir affaire qu'à un comportement a-social, où il ne peut être question ni d'égoïsme ni d'altruisme. Ce n'est que quand nous savons nous placer dans la situation de notre prochain et que nous comprenons que ses besoins sont en désaccord avec les nôtres, qu'on peut parler d'égoïsme. Le comportement des enfants qui sont incapables de se poser dans la situation d'autrui et d'envisager une question d'un autre point de vue que celui qui leur est propre est tenu pour preuve d'égoïsme plutôt que d'égoïsme. On n'appelle pas égoïste quelqu'un qui s'oublie à jouer au piano sans penser à l'heure tardive et à ses voisins qui dorment. On l'appellerait égoïste, s'il continuait malgré les remarques qu'on lui fait, mais non s'il s'empressait de fermer son piano en s'excusant. M. Schlick considérerait un manque d'égards (*Rücksichtslosigkeit*) comme inhérent à l'égoïsme. Mais dans ce qu'on nomme manque d'égards il y a lieu de discerner deux cas différents. On manque d'égards aussi bien quand on n'aperçoit pas les besoins d'autrui que quand on les aperçoit sans en tenir compte. Le premier cas est le symptôme d'un défaut intellectuel qu'il serait bon d'appeler égocentrisme, comme nous l'avons proposé plus haut. Le second cas est le symptôme d'une vie émotionnelle insensible à la souffrance d'autrui. Ce n'est que dans le deuxième cas que la plupart des gens parlent d'égoïsme. L'homme qui ne remarque même pas les intérêts d'autrui et par là même leur conflit avec les siens n'est tenu pour égoïste que *s'il existe une règle en vertu de laquelle c'était son devoir dans ce cas particulier de veiller aux intérêts de son prochain.*

C'est ainsi que nous qualifions d'égoïstes les parents qui ne se donnent pas la peine de tenir compte des besoins de leurs enfants, car les parents sont censés le faire. Nous reprochons à un père, resté veuf, de ne donner à sa fille unique aucune possibilité de s'organiser une vie à elle sous prétexte qu'elle est parfaitement heureuse à le soigner.

Prenons pour point de départ de l'analyse qui suit, la notion de l'action égoïste dont nous venons de parler. Comme nous l'avons dit, X commet, selon cette notion, une action égoïste quand, se

rendant compte du conflit de ses intérêts avec ceux de son prochain, il vise la réalisation des siens au détriment de ce dernier.

1) La première difficulté qu'il y a lieu de signaler en rapport avec cette définition est connue. Il s'agit notamment de la relation quantitative des valeurs engagées dans le conflit. Si dans un autobus comblé j'occupe un siège en laissant debout une personne de mon sexe et de mon âge, rien ne m'oblige, d'après les conventions morales généralement acceptées, de lui céder ma place. Quoiqu'il y ait conflit d'intérêts, il m'est permis — vu leur égalité — de ne pas tenir compte de ceux de mon prochain. La situation est toute différente, si j'occupe mon siège en laissant debout une personne âgée ou une femme tenant un enfant dans les bras. Dans ce cas, les valeurs en conflit cessent d'être égales, et on attend de moi un sacrifice de mes intérêts pour réaliser les besoins plus importants de mon prochain. Aucune règle ne nous dit de combien les valeurs d'autrui doivent l'emporter sur les nôtres pour qu'on attende de nous le sacrifice de ces dernières sous peine d'être considéré comme égoïste. Comme dans beaucoup d'autres situations de notre vie morale, il s'agit ici de nuances où l'agent doit se fier à ses propres intuitions.

2) Mais, comme on le sait bien, ce n'est pas seulement la quantité des valeurs qui se heurtent, dont dépend notre appréciation du comportement de celui qui tranche le conflit en sa faveur. Ne nous a-t-on pas souvent répété qu'on doit tenir compte de la qualité de ces valeurs aussi bien que de leur quantité, et qu'il existe certaines valeurs que — sans s'exposer au danger d'être nommé égoïste — nous ne devons jamais sacrifier? Il nous est permis de sauvegarder notre vertu non seulement quand elle se trouve en conflit avec des valeurs non morales d'autrui, mais aussi quand elle se heurte à quelque valeur morale de notre prochain. Les moralistes chrétiens ne nous autorisaient pas à risquer notre propre salut pour celui des autres. C'est pourquoi Th. Lipps, dans son analyse de la notion d'égoïsme, était d'avis qu'il ne peut être question d'égoïsme que quand il s'agit d'une répartition de valeurs appartenant aux choses (*sachliche Werte*), tandis qu'on ne peut pas en parler quand il s'agit de valeurs de la personne (*Persönlichkeitswerte*).

3) De nouvelles difficultés surgissent quand on s'arrête un instant pour réfléchir aux ambiguïtés des notions du moi, du mien, etc.,

engagées dans la caractéristique de l'action égoïste. La notion du moi peut avoir une étendue très variée. Les termes possessifs comme « mon », « le mien », etc., sont aussi d'une élasticité inquiétante.

On connaît diverses formes de l'égoïsme à deux. G. Duhamel nous en donne une excellente illustration dans sa *Chronique des Pasquier*, en dépeignant un jeune couple complètement absorbé par des soins mutuels, occupé à satisfaire les besoins l'un de l'autre sans tenir compte du reste du monde. Le moi de chacun d'eux a subi une extension. On connaît différentes formes d'égoïsme de famille ; on sait une mère capable d'agir sans égards aux autres pour pourvoir aux besoins des siens. On parle aussi d'égoïsme national. Dans une oraison funèbre, on entend dire parfois d'un homme de mérite décédé, que dans sa vie active il avait fait d'une cause commune sa *propre* cause. W. James proposait d'inclure dans la notion du moi tout ce que nous pouvons appeler nôtre, tout ce qui présente pour nous un intérêt immédiat. Voilà une interprétation du moi qui élargit cette notion à l'extrême. L'élasticité des termes « moi », « le mien », etc., est très favorable à ceux qui s'efforcent de montrer que l'homme est un égoïste, car il suffit d'élargir suffisamment le sens de ces termes possessifs pour pouvoir maintenir que dans chaque action nous avons en vue notre propre cause et pour pouvoir ainsi proclamer l'égoïsme comme universel.

Ce ne sont pas seulement ces termes qui dans notre définition de l'action égoïste peuvent être pris dans un sens tantôt plus restreint, tantôt plus large. Il en est de même du terme « intérêt » et des mots qui en sont dérivés. En nous servant d'un sens restreint du mot « intérêt », nous disons de quelqu'un qui vient nous voir pour nous emprunter de l'argent que sa visite n'était pas désintéressée, tandis que nous la jugeons telle quand la même personne vient nous voir tout simplement pour le plaisir de causer. Quoique dans le second cas, aussi bien que dans le premier, le visiteur vise son propre bien, nous ne voyons pas d'intérêt dans le second, puisque, selon le sens restreint du mot « intérêt », ne vise ses intérêts que celui qui pourvoit à un besoin biologique ou économique. Un sens plus large du mot « intérêt » nous permet de dire aussi bien qu'il est dans l'intérêt de quelqu'un d'acheter une marchandise à prix infime que de dire qu'il est dans l'intérêt de quelqu'un de réformer l'ordre social existant, quoique aucun bien biologique ou écono-

mique de l'agent n'y soit engagé. En jonglant avec le sens plus restreint et le sens plus large, on peut dire qu'il est dans l'intérêt de quelqu'un de faire passer dans une élection son candidat qu'il soutenait avec un désintéressement parfait.

Tandis que les exemples cités nous permettaient de suivre l'extensibilité des termes dont se servait notre définition, d'autres exemples vont illustrer la variété des relations qui peuvent être sous-entendues par des termes tels que « mon », « le mien », etc. Nous disons « mon » enfant, « mon » chapeau, « mon » opinion, « mon » plaisir, « ma patrie ». « Mon enfant » sert d'habitude à nommer un lien biologique défini. Le mot « mon » dans « mon chapeau » désigne un chapeau acquis par voie d'achat, « mon » opinion c'est une opinion que j'ai élaborée ou adoptée, « mon » plaisir c'est une expérience que j'ai vécue ou que je peux éprouver, « ma » patrie c'est tantôt le terrain où je suis né, tantôt le groupe auquel je veux appartenir par libre adhésion, etc., etc. Est-ce dans chaque sens du mot « mon » qu'il nous est interdit de trancher en notre faveur un conflit entre nos valeurs et celles d'autrui sous peine d'être qualifié d'égoïste, ou bien n'est-ce que dans certains de ses emplois? Si c'est la seconde alternative qui paraît plus plausible, il nous faudrait quelque règle qui pourrait nous orienter dans cette variété étourdissante.

4) Laissons toutefois de côté ces difficultés en nous contentant de les signaler et passons à celle que — conformément au titre de notre article — nous désirons traiter plus particulièrement.

Comme on se rappelle, notre analyse de l'action égoïste a pris pour point de départ une définition de cette action assez largement acceptée, tenant pour égoïste chaque action d'un agent qui, en cas de conflit de ses intérêts avec ceux de son prochain, tranchait ce conflit en sa faveur. Cette définition se heurte non seulement aux difficultés mentionnées plus haut, mais en outre exige une rédaction nouvelle, si on veut tenir compte de la variété des relations sociales qui peuvent unir les hommes. Il paraît, en effet, que tandis qu'entre les gens liés par certaines de ces relations le choix de leurs valeurs, alors qu'elles se heurtent à celles des autres, est considéré comme égoïste, dans d'autres occasions ce choix semble complètement justifié et n'est sujet à aucun blâme.

Prenons comme exemple deux personnes engagées dans une relation commerciale d'achat et vente dans sa forme la plus simple, où

le vendeur vend une chose qui lui appartient et où le vendeur et l'acheteur sont en contact immédiat. Celui qui vend tient à gagner le plus possible, celui qui achète tient à payer le moindre prix. Les intérêts de ces deux personnes sont en conflit, on ne songe pas toutefois à les nommer égoïstes, quoique toutes deux cherchent une solution qui leur soit profitable. Avons-nous ici affaire à un affaiblissement de nos réactions morales, en présence d'une situation très familière et d'un conflit que nous considérons comme inévitable, ou bien cette situation se distingue-t-elle par quelque particularité qui expliquerait le changement de nos jugements de valeur habituels?

Comme on nous autorise à veiller à nos intérêts au détriment d'autrui dans une relation d'achat et vente, on le fait d'autant plus dans les cas d'une relation de lutte hostile. Personne ne songe à exiger de quelqu'un, engagé dans une lutte corps à corps, de tenir compte des intérêts de son adversaire en leur subordonnant les siens. L'anecdote qui raconte que dans la bataille de Fontenoy les Français, voyant approcher les troupes anglaises ennemies, les saluèrent de leurs chapeaux en disant « Que Messieurs les Anglais tirent les premiers » ne reflète pas un usage largement accepté dans les entreprises militaires... Un sentiment hostile des partis en lutte ne semble pas d'ailleurs nécessaire pour justifier leur manque d'égards pour leurs adversaires. Nous ne pensons pas à blâmer celui qui, dans une partie d'échecs, de tennis ou de foot-ball guette chaque faux pas de son partenaire pour en tirer profit. Il y a lieu de remarquer ici que le jeu offre une situation assez compliquée, où deux « couches » d'intérêt viennent pour ainsi dire se superposer. L'intérêt commun des joueurs veut que le jeu aille bien, et le jeu ne peut aller bien que si chaque partenaire tire profit des faiblesses de l'autre et vise sa propre victoire, ne respectant que les règles du jeu. Un partenaire qui dans un jeu de cartes se dépouillerait par bon cœur de ses atouts serait vraiment un partenaire intolérable. Il est donc dans l'intérêt commun des joueurs de veiller sans faiblesse à leurs intérêts en désaccord.

La question se pose maintenant de savoir si les exemples cités ont quelque chose de commun. Quelqu'un peut voir dans le cas d'une relation d'achat et vente une relation de lutte aussi bien que dans le cas du jeu ou dans celui d'une lutte corps à corps. Tout dépend ici de la définition de lutte que nous adoptons. X est en

état de lutte avec Y, comme propose T. Kotarbinski, quand leurs buts sont incompatibles, quand ils le savent, et c'est pourquoi (en visant chacun la réalisation de son but) ils tiennent compte dans leurs actions de celles de l'adversaire. Si on accepte cette notion de lutte, dans laquelle l'hostilité ne constitue point un élément nécessaire, on peut traiter la relation commerciale, dont nous avons parlé, comme une relation de lutte.

Quoique la définition de l'action égoïste que nous avons prise pour point de départ nous dise que toute solution consciente d'un conflit d'intérêts en notre faveur au détriment d'autrui est égoïste et quoique dans chaque lutte cette solution soit visée par les adversaires, l'usage courant se refuse à parler d'égoïsme dans les cas de lutte que nous avons cités plus haut et qui ne sont peut-être pas les seuls. C'est parce que le mot « égoïste » est associé au blâme et que dans les cas mentionnés on ne voit rien qui le mérite. On n'est pas considéré comme égoïste dans une lutte hostile, car la mauvaise volonté des adversaires et leur tendance à se nuire mutuellement les autorisent à adopter une attitude de défense. Cette attitude semble aussi complètement justifiée dans le jeu, car sans elle il n'y a pas de jeu. Enfin, la relation d'achat et de vente appartient aux types de relations impersonnelles, où les prédicats « égoïste » et « altruiste » semblent ne pas avoir en général d'application.

Il nous faut expliquer ici ce que nous entendons par relation impersonnelle. Nous appelons impersonnelle la relation qui lie, par exemple, le chauffeur d'un taxi et un passager accidentel, le consommateur d'un restaurant et le garçon qui lui sert son dîner, le client d'un magasin et le vendeur, la relation qui nous lie avec le fonctionnaire auquel nous remettons notre compte pour l'éclairage, le facteur qui nous apporte une lettre, etc. Le chauffeur d'un taxi, les vendeurs, les fonctionnaires aux guichets pourraient à la rigueur être remplacés par des automates. Si nous demandons soudain, au facteur qui nous tend une lettre, si ça le fatigue beaucoup de courir les étages toute la journée, notre relation cesse d'être impersonnelle, car nous apercevons en cet homme une personne avec des besoins et des buts qui lui sont propres.

Il suffit de réfléchir un instant aux exemples des actions égoïstes qu'on rencontre le plus souvent dans les traités de morale pour s'apercevoir qu'ils sont puisés dans la vie de famille, dans la vie d'amis ou de camarades. On reproche d'être égoïste à une mère

qui s'occupe de son enfant quand ça l'amuse, mais ne consent pas à lui sacrifier un divertissement qui se présente, quoique l'enfant en souffre. On parle d'égoïsme chez quelqu'un qui a fermé la porte au nez d'un vieil ami traqué pendant la guerre par l'ennemi et cherchant vainement un refuge.

Dans les relations que nous avons nommées impersonnelles, on ne blâme pas d'habitude ceux qui veillent à leurs intérêts, comme si on acceptait que c'est tout naturel et que personne n'attend de nous ici un sacrifice. Le vendeur prévoit chez l'acheteur une attitude de défense et il lui semble naturel que les deux partis fassent le possible : l'un pour donner le moins, l'autre pour obtenir le plus. Mais cette attitude n'est plus admissible dans les relations amicales, aussi les gens n'aiment-ils pas à trafiquer entre amis. Pendant l'occupation allemande, une grande partie de la population des pays occupés vivait d'un commerce primitif en vendant pour subsister des objets dont pour le moment on pouvait se passer. On observait que ces personnes, qui le plus souvent n'étaient pas des commerçants de profession, préféraient confier les objets à vendre à quelque intermédiaire. Ce n'était pas seulement parce qu'elles le jugeaient plus habile. Son rôle était aussi de dépersonnaliser la relation commerciale, ce qui permettait une attitude plus froide et plus profitable. Certains sociologues s'occupant de l'histoire du commerce voient là le motif qui a contribué à la création de la fonction de médiateur. Il est embarrassant de se montrer dur dans des relations personnelles. L'achat et la vente paraissaient plus faciles, dépersonnalisés par un intermédiaire neutre.

Il arrive que, pour s'autoriser à veiller sans égards sur leurs propres intérêts, les gens adoptent une attitude impersonnelle envers quelqu'un qui pouvait s'attendre à un autre traitement. C'est le cas de quelqu'un qui, pour se justifier d'être dur envers une vieille servante, très attachée et appartenant pour ainsi dire à la famille, adopte soudain l'attitude impersonnelle d'un employeur envers un employé. Le fait même d'adopter cette attitude qui engage moins est considéré comme égoïste, si en vertu d'une règle tacitement acceptée, la personne à laquelle cette attitude s'adresse avait droit à s'attendre à être traitée d'une manière différente.

Revenons sur nos pas pour tracer la ligne que nous avons parcourue. Nous avons commencé par rappeler quelques définitions de l'égoïsme et de l'action égoïste manifestement inadéquates si on ne les veut pas arbitraires, mais conformes à l'usage courant des

termes définis. Nous avons ensuite pris pour objet d'analyse une formule plus convaincante selon laquelle X agissait en égoïste si, conscient d'un conflit entre les intérêts d'Y et les siens, il choisissait les siens au détriment d'Y.

Dans la suite de notre article, nous avons exposé l'une après l'autre les réserves qui se présentaient au sujet de cette définition. C'est ainsi que nous avons noté la nécessité de tenir compte du rapport quantitatif des valeurs en conflit, une action n'étant pas considérée égoïste dans le cas de la prévalence manifeste des valeurs de l'agent engagées dans le conflit. Il y a lieu ensuite de rappeler que non seulement la quantité, mais aussi bien la qualité des valeurs en conflit pouvait influencer sur l'appréciation du comportement de l'agent. C'étaient les difficultés résultant de l'ambiguïté et l'élasticité des termes contenus dans notre définition qui venaient ensuite, élasticité qui servait à rendre plausible la thèse professant que tout homme est égoïste. Une thèse qui maintient que chacun veille à la réalisation de ses intérêts n'est qu'un pur truisme dans le cas où on interprète assez largement le mot « intérêt » et est alors aussi insignifiante que la thèse qui nous dit, par exemple, que chacun vise la réalisation de ses besoins. En dernier lieu, nous avons insisté sur la nécessité de différencier les relations liant les deux personnes en conflit, tâchant de montrer que notre définition de l'action égoïste, valable pour certaines relations sociales, ne l'était pas pour d'autres.

La caractérisation de l'action égoïste que nous avons entreprise devait nous aider à éclaircir la notion d'égoïsme, notion très importante dans les discussions, toujours actuelles, concernant la nature humaine. En nous en tenant à notre notion de *l'action égoïste*, il nous faudrait faire attribuer à quelqu'un un égoïsme, compris comme disposition durable, s'il manifestait une certaine régularité à trancher les conflits d'intérêts en sa faveur. En général, ceux qui considéraient l'homme comme un égoïste aussi bien que ceux qui combattaient cette opinion ne se donnaient pas la peine de dire explicitement quelle était la thèse qu'ils soutenaient ou qu'ils combattaient. C'est au lecteur qu'incombait la tâche de dégager la thèse des arguments dont se servaient les discutants. Ainsi, si ceux qui refusaient de traiter l'homme en égoïste tâchaient de montrer qu'il était capable de pitié et de bienveillance, il était clair que l'égoïsme était pour eux caractérisé par un froid émotionnel, par une insensibilité à la souffrance d'autrui. Souvent, il s'agissait

d'une thèse professant que chacun vise toujours son propre plaisir — thèse qui est en parfait accord aussi bien avec l'égoïsme qu'avec l'altruisme, puisque celui qui trouve son plaisir à en faire aux autres et vise toujours son plaisir ainsi conçu est généralement tenu pour altruiste. Sans savoir donc quels sont les plaisirs de celui qui vise toujours son propre plaisir, nous ne pouvons dire s'il faut le classer parmi les égoïstes ou les altruistes. Les mêmes objections peuvent être répétées pour ceux qui soutiennent que chacun vise toujours la réalisation de ses intérêts, car tout dépend ici de nouveau de ce qu'on entend par « ses intérêts ». Nous en avons déjà parlé plus haut. Ensuite, il ne faut pas prendre trop au sérieux le mot « toujours » quand on entend dire que chacun vise toujours ses intérêts ou son propre plaisir. On ne vise pas certainement son propre plaisir dans des actions automatisées, quand on s'habille le matin, quand on avale son déjeuner ou quand on attrape l'auto-bus pour se rendre au travail. Dans le cas où on ne le fait que dans certaines actions, il faudrait préciser lesquelles, il faudrait, en outre, nous dire si le motif attribué aux hommes dans ces actions constitue leur motif *unique*, leur motif *principal* ou simplement un élément indispensable, dans un complexe de motifs. L'intérêt de ceux qui combattaient la thèse soutenant que l'égoïsme est inhérent à la nature humaine était de donner à cette thèse une forme des plus imprudentes. C'est aussi ce qu'ils faisaient pour se faciliter leur tâche.

Pour terminer notre analyse, nous désirons ajouter encore quelques mots sur l'altruisme ou plutôt sur l'action altruiste. La définition de cette action ne paraît pas exactement symétrique à celle de l'action égoïste. Tandis que — comme il a été dit plus haut — il ne suffit pas qu'une action vise le bien de l'agent pour la considérer comme égoïste, il suffit qu'une action vise le bien d'autrui pour la nommer altruiste. Dans ce dernier cas, un conflit d'intérêts accompagné d'un sacrifice ne semble pas nécessaire. En d'autres mots : n'agit pas encore en égoïste celui qui se procure quelque bien, si personne n'en souffre ; agit déjà en altruiste celui qui pense à procurer quelque bien aux autres même s'il n'en souffre pas lui-même. Cette asymétrie est probablement due au fait d'accepter tacitement qu'il est si naturel à l'homme de penser avant tout à ses propres biens que s'il se soucie en général des biens d'autrui il a déjà du mérite. On n'exige donc pas, pour louer

son action, que les biens d'autrui soient en conflit avec les siens et qu'il sacrifie ces derniers. Dans ce cas, il serait altruiste à plus forte raison, mais l'usage courant du mot permet de s'en servir déjà dans les cas d'un moindre mérite.

Les réserves que nous avons faites en rapport avec la définition de l'action égoïste semblent conserver leur valeur pour la caractérisation de l'action altruiste. Là aussi le type de relation sociale liant deux individus n'est pas indifférent pour qualifier comme altruiste le comportement de l'un envers l'autre. On ne considère pas comme altruiste l'activité des parents qui préparent un arbre de Noël pour leurs enfants et disposent avec soin les cadeaux qu'ils ont à leur offrir. On ne les appelle pas altruistes quand ils se donnent la peine de procurer à leurs enfants un bon maître ou de leur assurer de bonnes vacances dans un climat favorable, même s'ils le font au prix de nombreux sacrifices. De même, on ne parle pas d'altruisme dans le cas de quelqu'un qui achète un beau cadeau pour sa bien-aimée, même si, pour le faire, il doit se priver de dîner pendant une semaine.

Comme, dans les cas de relations impersonnelles ou de lutte hostile, dont nous avons parlé plus haut, on ne s'attendait à aucun tendre égard et on trouvait tout naturel que chacun veillât à ses propres besoins, de même, dans les cas de relations entre parents et enfants, entre amis ou entre amoureux, des égards mutuels paraissent si naturels que nul ne songerait à se servir du mot altruisme lié trop fortement à la louange.

En résumant ces remarques, on pourrait dire que plus une relation sociale est pénétrée d'amitié ou de tendresse, moins on a d'occasion de se montrer altruiste et plus on en a de mériter le nom d'égoïste. Les terrains où se manifestent le plus souvent les actions égoïstes sont donc différents de ceux où se manifestent les actions altruistes. En d'autres termes encore, on pourrait dire que dans l'action égoïste nous nous comportons envers des personnes liées avec nous par quelque lien d'attachement comme si nos relations étaient impersonnelles ou personnelles, mais hostiles, tandis que dans l'action altruiste nous traitons les gens auxquels rien ne nous rattache, ou auxquels nous sommes hostiles, comme si nous étions liés à eux par quelque lien d'amitié.

Marie OSSOWSKA.
